

CAP du 24 octobre 2017

reconvoquée suite au **boycott** par les élu·e-s
à la CAP des attaché·e-s UNSA, CGT et CFDT
de la CAP du 13 octobre

Point principal à l'ordre du jour :

- Tableau d'avancement à AAHCE 2017

Vos élu·es CGT à la CAP :

Jocelyne Pelé, Titulaire

Jocelyne.pele@i-carre.net - 06.24.35.20.87

Marie-Christine Van Marle, Suppléante

Marie-christine.van-marle@i-carre.net - 01.40.81.90.78

INFOS – ACTUS

(liens page 6)

A consulter sans
modération !

- Déclaration des élu·e-s à la CAP du 13 octobre 2017
- Lettre CGT du 11 octobre au DRH des MTES/MCT relative au projet de note de gestion du RIFSEEP 2017
- Plaquette de présentation du projet de budget 2018 au CTM commun aux MTES/MCT le 28 septembre
- Communiqué CGT Fonction publique du 16 octobre 2017 : rendez-vous salarial avec le ministre de l'Action et des Comptes publics
- Instruction N. Hulot aux préfets de région le 26 septembre : coupe sombre crédits 2017 pour les « Projets Territoires Energie Positive pour Croissance Verte »
- Réclamation CGT auprès du Comité Européen Droits Sociaux contre 1/30ème indivisible en cas de grève, septembre 2017
- Le journal CGT Fonction Publique N° 258, septembre 2017

Déclaration des élu·es UNSA, CGT et CFDT

« Le dernier trimestre 2017 a débuté par une mobilisation unitaire et massive des fonctionnaires et agents publics, en réaction aux annonces unilatérales du gouvernement concernant la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires en 5 ans, la poursuite du gel indiciaire et le retour du jour de carence notamment. Ces annonces ont été confirmées le 16 octobre par le ministre de l'action et des comptes publics qui a reçu les organisations syndicales de la Fonction Publique dans le cadre d'un "rendez-vous salarial" où il n'y avait rien à négocier. Il a également indiqué que la hausse de la CSG (...)

.... suite page 1 et 2

Calendrier

Prochaines CAP

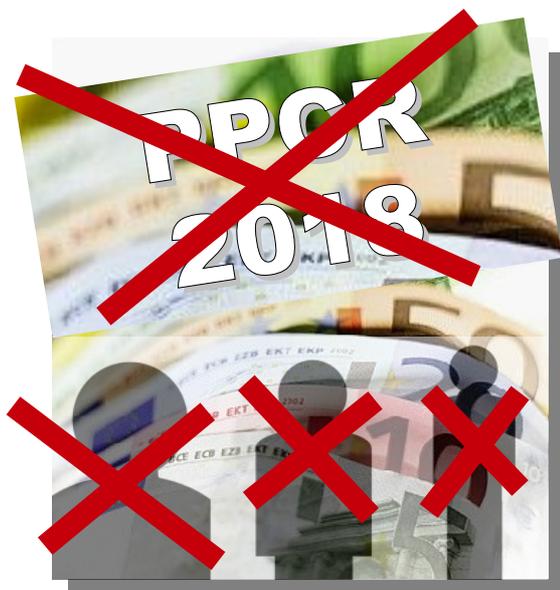
Transmettez vos dossiers aux élu·es

Le 10 novembre à 15h30 : entrevue des élu·e-s UNSA, CGT et CFDT avec la SG des MTES/MCT

Le 16 novembre 2017 : Mobilités cycle 2018-3 (pré-CAP les 8 et 9 novembre 2017)

Le 7 décembre 2017 : TA à APAE 2018 (pré-CAP les 29 et 30 novembre 2017)

(suite de la déclaration élues CGT à la CAP)



« ... serait seulement compensée pour les fonctionnaires, contrairement aux engagements du Président de la République.

C'est un très mauvais signal adressé aux fonctionnaires tout comme celui du **report du calendrier d'application des mesures prévues au PPCR** notamment indiciaires, qui pénalise particulièrement les catégories A qui partent en retraite en 2018 et décrédibilise la parole de l'Etat-employeur.

La perspective des nouvelles **suppressions de 1 345 postes en 2018** dans les services des MTES et MCT, dans les DDI et les établissements publics affiliés, ne peut que se traduire par de nouvelles réorganisations, mutualisations et suppressions de sites, continuant à aggraver les conditions de travail et donnant toujours aussi peu de lisibilité sur l'avenir de nos services.

C'est dans ce contexte d'inquiétude des agents que les élu-e-s UNSA, CGT et CFDT de la CAP des attaché-e-s, qui alertent depuis plus d'un an sur les dysfonctionnements qui perdurent dans l'élaboration des propositions de promotion à AAHCE, ont décidé d'abord de suspendre les travaux de la pré-CAP, puis de boycotter la CAP prévue le 13 octobre.

Il s'agit pour nous, de faire respecter les droits des collègues à être traités de manière équitable sur tout le territoire et à être soumis à des critères d'éligibilité et de propositions de promotion lisibles et interprétés de manière uniforme entre les chefs de services, les harmonisateurs et la DRH, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

Il s'agit également de faire évoluer rapidement, la liste des emplois GRAFables afin de tenir compte de la réalité des postes dans les services et des modifications intervenues dans les organigrammes, notamment dans les directions régionales fusionnées et dans les établissements publics où de nombreux postes ont été "décrantés".

Dans l'attente d'une évolution concertée de l'articulation de la gestion, d'une part du 3ème grade d'AAHCE et d'autre part, de l'emploi fonctionnel de CAEDAD, il est indispensable que les agents ne soient pas pénalisés financièrement et que le pyramidage du corps permette un déroulement de carrière et un accès au 3ème grade pour un maximum d'agents.

C'est ce qui nous a amené-e-s à solliciter à nouveau, une entrevue auprès de la Secrétaire Générale des MTES et MCT afin de parler de l'évolution des carrières des cadres et notamment des cadres administratifs, dans le contexte d'évolutions importantes de nos ministères.

La question de la reconnaissance des compétences et de l'expertise des attaché-e-s par la relance des comités de domaine dans les filières juridiques ou RH, ne doit plus être différée tout comme **ICI** celle de l'évolution comparée des déroulements de carrière et des pyramidages des corps de cadres administratifs et techniques, alors que beaucoup d'entre eux occupent des postes identiques dans les services.

Alors que les services s'ouvrent de plus en plus à des agents issus d'autres ministères et d'autres secteurs publics, nous sommes également demandeurs de la vision du CGEDD et de ses inspecteurs en charge du suivi et de l'évolution des services, sur les conséquences en terme de "cohabitation" de ces différents corps. Certes, cette diversité est une richesse utile pour la mise en oeuvre des politiques publiques mais il est indispensable de veiller à ce que l'émulation et la complémentarité respectent chacun de ces corps et qu'un véritable accompagnement des agents, en terme de perspective de carrière soit mis en oeuvre pour tous et clairement identifié.

Les élu-e-s UNSA, CGT et CFDT rappellent qu'ils avaient demandé qu'une nouvelle consultation des chefs de services et a minima des harmonisateurs soit réalisée afin de faire remonter de nouvelles propositions.

Aucun dossier complémentaire n'ayant été transmis, particulièrement parmi les 53 agents faisant partie du nouveau 3ème vivier (agents ayant 3 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon d'APAE sans condition fonctionnelle) mais aussi aucune nouvelle proposition retenue par les harmonisateurs parmi celles du "vivier 2" faites par les chefs de services, les élu-e-s demandent que le TA définitif soit établi lors de la CAP de promotion à APAE le 7 décembre car il est inadmissible que certains harmonisateurs n'aient retenu que très peu de candidatures alors que 83 promotions seraient possibles.

Les élu-e-s de la CAP constatent que certaines propositions ne respectent pas les critères de gestion figurant dans la circulaire "promotions 2017" de la DRH pour le TA 2017 à AAHCE et demandent :

- la liste des propositions de nomination à CAEDAD au titre de 2017 relevant de la décision du DRH,
- les éléments d'analyse qui ont conduit les harmonisateurs à ne pas retenir les candidatures d'agents éligibles ayant tenus des postes à responsabilité,
- un examen attentif des dossiers des collègues qui ne rempliront plus en 2018, les critères d'ancienneté plus contraignants qui seront exigés pour être éligibles au TA à AAHCE.

Enfin, ils rappellent leur opposition au RIFSEEP et au contenu de la circulaire 2016 qui gèle les possibilités d'évolution indemnitaire pour une très grande majorité d'agents y compris ceux exerçant une mobilité.

Ils demandent un bilan des notifications envoyées aux attaché-e-s dans les services et constatent que les remarques faites par les organisations syndicales sur le projet de note pour 2017 n'ont à ce jour, fait l'objet d'aucune information ni d'aucune publication de note définitive. »

Les résultats de la CAP : annexes du journal

Lien vers les annexes du journal : [ICI](#)



Annexe 1 : suite des mobilités cycle 2017-9

Annexe 2 : mobilités inter-cycles des A+

Annexe 3 : concrétisation des promotions dans le corps des AAE et au grade d'APAE

Annexe 4 : demandes de détachement dans le corps des AAE

Annexe 5 : réorganisations des services

Annexe 6 : titularisations « loi déprécarisation »

Annexe 7 : demandes d'intégration

Annexe 8 : demandes d'intégration CNOI (code de la Défense)

Opacité et manque de considération

Depuis la création du 3^{ème} grade d'Attaché Hors Classe en octobre 2013, et la publication de l'arrêté fixant les fonctions spécifiques dites « GRAFables » pour les MTES/MTC, les règles de gestion des promotions par tableau d'avancement (TA), sont tout sauf lisibles et ne sont donc pas respectées dans l'ensemble de la chaîne de propositions (chefs de services), d'harmonisation (MIGT, DAC et Établissements Publics) et de décision (CAP DRH).

Cela entraîne une incompréhension des Attaché-e-s, des inéquités flagrantes suivant les territoires et les services, un nombre de propositions insuffisant et un ras-le-bol des élu-e-s en CAP qui alertent, sans succès, le Secrétariat Général et la DRH des MTES/MCT, particulièrement depuis début 2016.

Cela ne semble pas émouvoir grand monde que la gestion de la carrière des cadres administratifs des MTES/MCT ne permette pas un débouché normal d'évolution de carrière et continue à « se prendre les pieds dans le tapis », notamment faute d'articulation satisfaisante avec la gestion de l'emploi fonctionnel de CAEDAD et d'enveloppe budgétaire pour que les agents ne perdent pas d'argent ...

Le statut prévoit que le 3^{ème} grade représente au maximum 10 % des effectifs du corps, avec une phase transitoire de « montée en charge » du nombre de postes qui s'achève avec le TA 2017. Cette fin de période dérogatoire entraînera un durcissement des critères d'ancienneté pour l'éligibilité dans les viviers 1 et 2 dès 2018. Elle s'accompagne de la mise place d'un 3^{ème} vivier à partir de 2017, qui peut atteindre 20 % du tableau annuel d'avancement de grade et concerne les APAE ayant 3 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon qui ne sont pas éligibles au titre des viviers 1 et 2, mais qui doivent être proposés par leur chef de service.

Déroulement de la CAP pour l'établissement du tableau d'avancement (TA) à AAHCE 2017 : le durcissement du flou

Cette CAP faisait suite à celle du 13 octobre, boycottée par les trois syndicats (CGT, CFDT et UNSA), compte tenu notamment de la faiblesse des remontées de propositions (inférieures au nombre de postes disponibles). De plus, les positionnements de la DRH en pré-CAP (que les élu-e-s avaient de ce fait interrompue) visaient à l'exclusion quasi systématique d'agents «jeunes» réorientés vers l'emploi fonctionnel de CAEDAD (dès cette année pour certain-e-s, dans un futur hypothétique pour d'autres).

La CAP qui s'est tenue le 24 octobre, présidée exceptionnellement par le directeur des ressources humaines, avait manifestement pour mission, côté administration, de sortir coûte que coûte un tableau d'avancement, une fois de plus sans pouvoir tous les postes (42 promotions pour 83 postes).

Les demandes des représentant-e-s du personnel portaient sur les points suivants :

- réinterroger celles des MIGT ayant éliminé de nombreuses propositions,
- réexaminer les dossiers des agents éligibles au titre du nouveau 3^{ème} vivier (à accès non fonctionnel sous condition d'ancienneté : 3 ans dans le 9^{ème} échelon d'APAE) et non proposés,

- effectuer une concertation là où elle n'avait pas eu lieu,
- recenser et examiner les dossiers des agents qui ne rempliront plus en 2018 les conditions d'accès par les viviers 1 et 2 (passage de 4 à 6 ans de détachement sur emploi fonctionnel ou de 5 à 8 ans de fonctions grafables),
- prioriser la nomination au 3ème grade lorsque l'orientation vers le détachement CAEDAD reste hypothétique,
- ne pas utiliser le critère d'âge pour éliminer des agents remplissant les conditions statutaires et d'emplois.

Les élu-e-s après avoir à nouveau fait une déclaration préalable unitaire, ont demandé au DRH de prendre en compte leurs arguments et que sa présence à la CAP se traduise par des décisions favorables à des agents injustement « oubliés » par les harmonisateurs.

Au final, un point positif : deux agents proposés par leur service mais non retenus par les harmonisateurs ont pu être inscrits au tableau d'avancement.

Pour le reste, cette CAP a renforcé le flou des critères de gestion et leur illisibilité pour les services comme pour les agents : ainsi, des fonctions GRAFables exercées au 1er niveau de grade ont été prises en compte, alors que la note de gestion l'avait proscrit et que des services n'ont de ce fait pas proposé de candidat-e-s ayant ce profil. Cela n'enlève rien au mérite de nos collègues promu-e-s mais permet de faire regretter que d'autres ne l'aient pas été.

Les 42 nouveaux attaché-e-s hors classe ont 55 ans en moyenne (âge le plus bas : 42 ans ; âge le plus élevé : 64 ans). Les moins de 50 ans sont 7, soit moins de 17 %, alors qu'ils représentaient 46 % des propositions. 5 ont été promu-e-s par la 3ème voie (12 %, alors qu'il aurait été statutairement possible d'effectuer 20 % des promotions au titre de ce vivier, mais les propositions manquaient). La moyenne d'âge des promu-e-s de la 3ème voie est de 62 ans. Si on les enlève, la moyenne d'âge des promu-e-s des viviers 1 et 2 est peu modifiée : 54 ans.

Les élu-e-s à la CAP rencontreront, à leur demande et en intersyndicale, la secrétaire générale du ministère le 10 novembre pour évoquer le problème de la carrière des attaché-e-s, corps administratifs dévalorisé en termes tant de rémunération (en particulier à travers le RIFSEEP) que de promotion et de concurrence inter-corps pour les mobilités.

La réalité du fonctionnement actuel des services, confrontés aux réorganisations et aux mutualisations, n'a fait l'objet d'aucune analyse quant à l'impact sur les carrières des différents corps de A et de A+. Elle ne joue pas la carte de la complémentarité des qualifications pour les mettre en valeur mais celle d'une concurrence exacerbée sans règle du jeu, sauf celle des corporatismes.

Concernant le déroulement de carrière des attaché-e-s, demeure en particulier la question toujours non résolue de l'articulation de l'emploi fonctionnel de CAEDAD (avec attribution d'une NBI de 40 points) et du troisième grade : un travail a été engagé, qui devait inclure une simulation des perspectives de compensation de la perte de la NBI en cas de fin de détachement sur l'emploi fonctionnel. Travail inachevé, la DRH ayant simplement remis en pré-CAP un projet de note tendant à orienter systématiquement les agents jeunes vers l'emploi de CAEDAD sans résoudre la question et sans simulation financière.

Le travail à faire pour optimiser la gestion du corps et valoriser nos parcours reste énorme. Il inclut en particulier la reconnaissance de l'expertise à travers des comités de domaine appropriés (perspective ouverte, selon le DRH, dans le cadre de l'agenda social pluriannuel qui doit être signé par les ministres), la révision de la liste des emplois GRAFables en fonction de l'architecture réelle des ministères, la revalorisation des montants de primes, souvent inférieurs aux socles, et une promotion dynamique du corps par les chargé-e-s de mission.

Liste des agents inscrits au Tableau d'avancement 2017 à Attaché-e Hors Classe

83 postes - 70 propositions (37 MIGT + 16 DAC + 17 autres) dont 7 ne remplissant pas les conditions statutaires de promouvabilité.

29 propositions non retenues par les harmonisateurs.

42 promu-e-s (21 femmes et 21 hommes) dont 5 au titre du 3^{ème} vivier

date d'effet : 1^{er} janvier 2017

Harmonisateur	Nom et prénom	Service
MIGT Paris	BELLIL Nadia	DRIEA
	DELAITTE Catherine	DDTM Somme
	DUGELAY Dominique	DDTM Seine-Maritime
	GUERIN Fabien	DDT Loiret
	RINGEVAL Fabrice	DDTM Nord
	SONJON Christian	DRIEA
	VACHON Colette	DRIEA
MIGT Rennes	LESUEUR Jérôme	DDCS Vendée
	RAFFRAY Anne-Françoise	DREAL Bretagne
	VIONNET Annick	DDTM Finistère
MIGT Bordeaux	BONTEMS Pierre	DDT Creuse
	DANIEL Alain	DREAL Nouvelle Aquitaine
	JOYEUX Sandrine	DREAL Nouvelle Aquitaine
MIGT Marseille	GLORIES Chantal	DREAL PACA
	HUGUET Gilles	DDTM Haute-Corse
	OLIVIER Frédéric	DDTM Haute-Corse
	PAUGET Raymond	DRAC Occitanie
MIGT Lyon	JUILHARD Marie-Paule	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	LANGARD Benoît	DDT Saône-et-Loire
	LAURENT-BROUTY Myriam	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	LAHACHE Thierry	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
MIGT Outre-Mer	MANGUER Serge	DEAL Guyane
Administration centrale	GAGNEAU Joëlle	CGDD
	BACHELIER Armelle	CGEDD
	CLÉMENT Catherine	CGEDD
	COCCHI Marie-Claire	DGPR
	BROUX Cyrille-Robert	DGITM
	FERNANDEZ Julien	DGITM
	BERNARD Béatrice	DGALN (ex SG)
	GARNIER Marie-Rose	SG
	HAYOT Simone	MAA (ex SG)
	NINO Hugues	SG

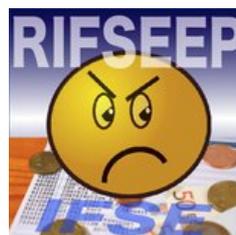
IGRH ALN	AGUERRE Jean-Marc	ANCOLS
	BEAL-RAINALDY Marc	ANRU
	BENMAIZA Atika	ADOMA
	DUBIEN Maurice	ANCOLS
	GRENIER Isabelle	ANCOLS
	MUNDLER Magali	ANCOLS
	POUDEVIGNE Philippe	ANCOLS
Syndicats	BOTTA Dominique	UNSA
	BOUQUET Éric	UNSA
	VIALLAT Isabelle	UNSA

Informations à consulter sans modération

Les liens (cliquer sur l'image)



Déclaration des élu-e-s
à la CAP des AAE
du 13 octobre 2017



Lettre CGT du 11 octobre
2017 au DRH des
MTES/MCT relative au
projet de note de gestion
du RIFSEEP 2017



Plaquette de présentation
du projet de budget 2018 au
CTM commun aux MTES/MCT
le 28 septembre 2017



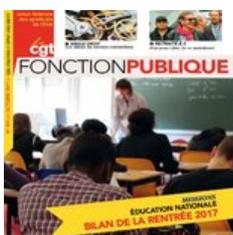
Communiqué CGT Fonction
publique du 16 octobre :
rendez-vous salarial avec
le ministre de l'Action et des
Comptes publics



Instruction Nicolas Hulot
aux préfets de région le 26
septembre : coupe sombre
crédits 2017 pour les « Projets
Territoires Énergie Positive
pour Croissance Verte »



Réclamation CGT auprès
du Comité Européen Droits
Sociaux contre 1/30ème
indivisible en cas de grève,
septembre 2017



Le journal CGT Fonction
Publique N° 258,
septembre 2017

N'hésitez pas à transmettre vos dossiers et à contacter vos élues CGT à la CAP :

Titulaire

PELE Jocelyne	DDTM 22 Syndicat CGT 22022 SAINT-BRIEUC Cédex Envoyer les dossiers (courriers) à MTES / MCT SNPTAS-CGT Plot « I » 30 passage de l'arche 92055 La Défense Cédex	06 24 35 20 87	jocelyne.pele @i-carre.net
----------------------	---	-----------------------	-------------------------------

Suppléante

VAN MARLE Marie-Christine	MTES / MCT Syndicat CGT d'administration centrale Tour Séquioa 92055 La Défense Cedex	01 40 81 90 78	marie-christine.van- marle@i-carre.net
----------------------------------	--	-----------------------	---



**Rejoignez la CGT et prenez la parole dans vos services
et pour participer à la vie syndicale localement et nationalement :**

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom : Indice :

Service : Adresse :

..... Signature

NOTA BENE : dorénavant les
Cotisations ouvrent droit à un
CREDIT D'IMPÔT (66 %)

**à remettre à un-e délégué-e CGT de votre service
ou contacter les élues CGT à la CAP**